## Pour le retrait de la loi travail... Continuons de nous mobiliser!

Après le déni de démocratie à l'Assemblée nationale avec le 49-3, le gouvernement veut interdire les manifestations : une sorte de 49-3 social ! Bâillonner la contestation sociale majoritaire de la loi, montre une fois de plus que ce gouvernement perd pied.

Mis en minorité partout, il ne lui reste que ces méthodes autoritaires pour imposer une loi qui sert les intérêts des capitalistes : faciliter les licenciements, allonger le temps de travail, baisser les salaires, le tout entreprise par entreprise, afin que les actionnaires et les capitalistes s'enrichissent encore un peu plus sur notre travail.

Le gouvernement s'obstine... nous ne lâcherons rien! Nous sommes
une majorité à
exiger le
retrait de la loi
El Khomri et
à soutenir la
mobilisation
sociale

## mardi 28 juin

rejoignez-nous dès maintenant

## Manifestation place Dombasle 15h00

Pour la première fois un gouvernement a essayé d'interdire une manif sociale à Paris, soyons encore plus nombreux dans la rue

## Faire grève est un droit protégé par la Constitution Votre employeur ne peut pas vous interdire de faire grève.

Il se met dans l'illégalité s'il essaye de vous sanctionner ou de vous pénaliser. Pour faire grève, vous n'avez pas besoin ni d'être syndiqué ni qu'il y ait un syndicat dans votre entreprise.

Lorsqu'il y a un appel national et interprofessionnel à la grève, vous pouvez faire grève même s'il n'y a pas de préavis déposé dans votre entreprise (dans le secteur privé les préavis ne sont pas obligatoires) ni d'être plusieurs à faire grève.

C'est le cas aujourd'hui!

Si vous rencontrez des problèmes à exercer votre droit constitutionnel à faire grève, contactez nous.











